



INSTITUT D'ETUDES JUDICIAIRES

EXAMEN D'ACCES AU CRFPA

Session 2012

PROCEDURE ADMINISTRATIVE

CONTENTIEUSE

Mardi 18 septembre 2012

8 H 45 - 13 H 45

ATTENTION : le candidat doit, pendant la durée de l'épreuve (5 heures), traiter (1) le sujet de droit des obligations ET (2) le sujet de la matière choisie dans son dossier d'inscription.

Article 11 de l'arrêté du 11 septembre 2003

« Lors des épreuves, les candidats peuvent utiliser les codes et recueils de lois et décrets annotés, à l'exclusion des codes commentés. Ils peuvent également se servir de codes ou recueils de lois et décrets ne contenant aucune indication de doctrine ou de jurisprudence sans autres notes que des références à des textes législatifs ou réglementaires. Tout incident est soumis au jury, qui peut prononcer la nullité de la composition »

UNIVERSITE DE CERGY-PONTOISE

EXAMEN D'ENTREE AU CRFPA SESSION 2012

EPREUVE ECRITE DE CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

Les étudiants traiteront le sujet suivant :

Le juge administratif et les libertés